



Es- ce que j'ai le bon statut

Par **techgilbert**, le **16/08/2020** à **00:11**

Bonjour,

je suis technicien de proximité depuis 3 ans dans une entreprise j'ai un niveau Bac+2 :

Sur le bulletin de salaire:

Statut Professionnel: Employé.

Position : 1.3.1

Coefficient :220

Salaire Brut : 1700

Mon travail qui augment chaque fois consiste à (depuis le premier jour dans l'entreprise):

gestion du parc d'impression plus de 1800 machines (imprimante et copieur).

Gestion des interventions (pro active & ticket clients)

Diagnostique et résolution des pannes.

Déplacement des matériels

Configuration et vérification du bon fonctionnement

Gestion des réservations des adresses IP et brassage des VDI

Configuration des machines avec des outils spécifiques et sur les serveurs dédiés.

installation et paramétrage des files d'impression sur le poste des utilisateurs..... etc

le continu des fonctions de mon contrat:

Vérification des besoins papier.

Mise en place de ramettes de papier à proximité ou dans les matériels d'impression.

Changer les consommables.

Gérer des dysfonctionnements de 1 niveau (bourrage papier par exemple)

Effectuer le reporting des interventions

et intervenir dans le cadre des compétences sur les différentes matériels.

Cette fonction est amenée à évoluer, en fonction des besoins et de l'expérience acquise.

Question:

ai-je le bon statut:

quel statut et salaire puis-je demander.

Merci pour votre réponse et pour d'autres suggestions

Par **P.M.**, le **16/08/2020** à **09:09**

Bonjour,

Il faudrait déjà vous référer à la classification de la Convention Collective applicable que vous ne citez pas...

Par **techgilbert**, le **16/08/2020** à **10:28**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

sur le bulletin de salaire je constate que la convention collective est:

Bureaux d'étude techniques.

Merci

Par **P.M.**, le **16/08/2020** à **10:33**

Vous pourriez déjà consulter les différentes classifications qui figurent en annexes de la [Convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils...](#)

En cas de difficultés, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale de la branche d'activité (Syntec)...